

Dernière révision le 1 octobre 2012

Introduction

A compter du 01/01/2010, tous les rapports d'incendie et d'intervention doivent être envoyés à IBZ.

La présente note technique décrit la procédure d'envoi des rapports d'incendie et d'intervention depuis d'AbiFire vers IBZ.

Procédure en 3 étapes :

1. Compléter les rapports incomplets
2. Contrôler les rapports
3. Envoyer les rapports à IBZ

Seuls les rapports dûment complétés pourvus d'un numéro de course et du statut 'vu' peuvent être envoyés à IBZ. AbiFire vous offre les divers mécanismes de contrôle pour contrôler le tout et y remédier.

Formatage des numéros de course :

1. Numéro de course obtenu via la centrale 100 :

XXYYDDDssss, où :

- XX = code de la centrale 100 (10, 20, 21,...)
- YY = deux derniers numéros de l'année sans le siècle
- DDD = numéro du jour dans l'année (1er février = 032)
- ssss = numéro séquentiel pour cette journée

2. Numéro de course obtenu via la centrale 112 :

En cas de parution de la présente note en Flandre Orientale, en Brabant flamand et à Namur

FOxxxxxxxx ; FVxxxxxxxx; FNxxxxxxxx

Les neufs 'x' constituent un numéro séquentiel qui ne sera jamais remis à zéro



Lors de l'encodage d'un numéro de course dans le rapport, AbiFire contrôlera automatiquement la syntaxe. Si vous encodez uniquement le numéro de séquence de la centrale 100/112, AbiFire complètera ce numéro.



Si la centrale 100/112 n'a mis aucun numéro à votre disposition, vous pouvez saisir "*" et modifier le numéro ensuite. Via "Contrôle rapports", vous pouvez lui assigner automatiquement un numéro.

3. Si vous n'avez pas obtenu de numéro de course via la centrale 100/112 pour appel direct au service d'incendie :



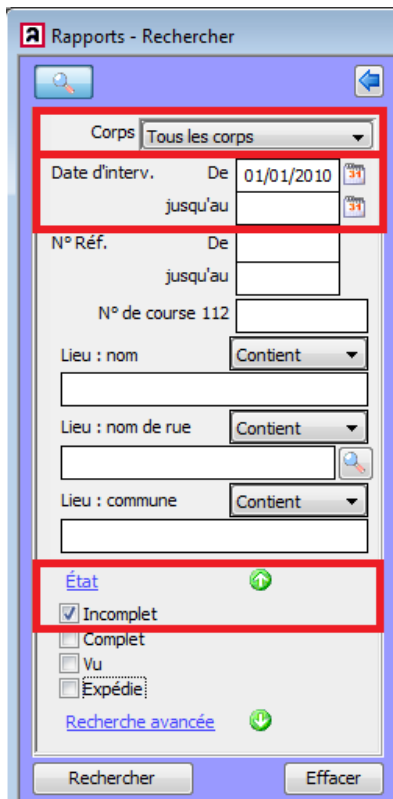
Conseil : pour un appel direct au service d'incendie, AbiFire assignera automatiquement un numéro de course au rapport si vous n'encodez pas de numéro de course.

NNNNXSSSSS, où :

- NNNN = numéro NIS5 du corps territorial compétent
- X = numéro de course inconnu par la centrale 100/112
- SSSSS = numéro séquentiel pour le corps

Méthode de travail

1. Compléter les rapports incomplets



Rapports - Rechercher

Corps Tous les corps

Date d'interv. De 01/01/2010 jusqu'au

N° Réf. De jusqu'au

N° de course 112

Lieu : nom Contient

Lieu : nom de rue Contient

Lieu : commune Contient

État

Incomplet

Complet

Vu

Expédié

Recherche avancée

Rechercher Effacer

Module Intervention :

Dans la fenêtre de recherche, encodez les données suivantes :

Le corps dont vous souhaitez retrouver des rapports indésirables (uniquement d'application pour la version zonale)

Possibilité de compléter la date d'intervention du 01/01/2010 jusqu'au (inclus), mais pas d'obligation.

Ensuite, vous déroulez la liste État et ne cochez que Incomplet.

Cliquez sur "Rechercher".

Vous obtenez la liste de tous les rapports incomplets à compter du 01/01/2010.

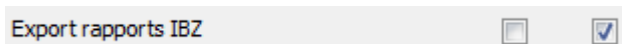
Ouvrez ces interventions et changez-en l'état en "complet" ou "vu".

Conseil : le numéro de course 110/112 peut être complété automatiquement pour vous via le contrôle des rapports (voir plus loin).

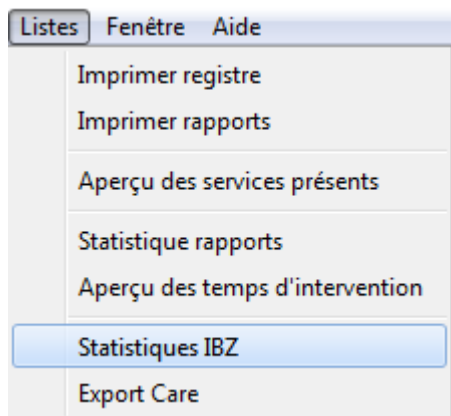
Si l'état des rapports est "complet", mais pas "vu", vous pouvez modifier l'état de ces rapports automatiquement en "vu" en même temps que vous procédez au contrôle des rapports.

2. Statistiques IBZ

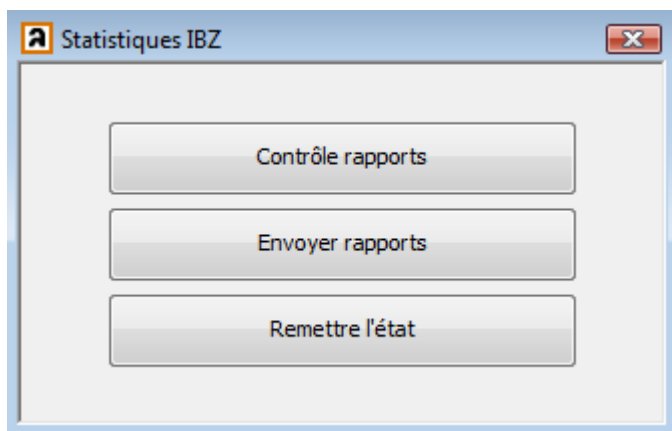
Pour pouvoir contrôler/envoyer les rapports destinés à l'IBZ, vous devez disposer des droits nécessaires. (Système > Profils > Intervention)



Via menu Listes > Statistiques IBZ



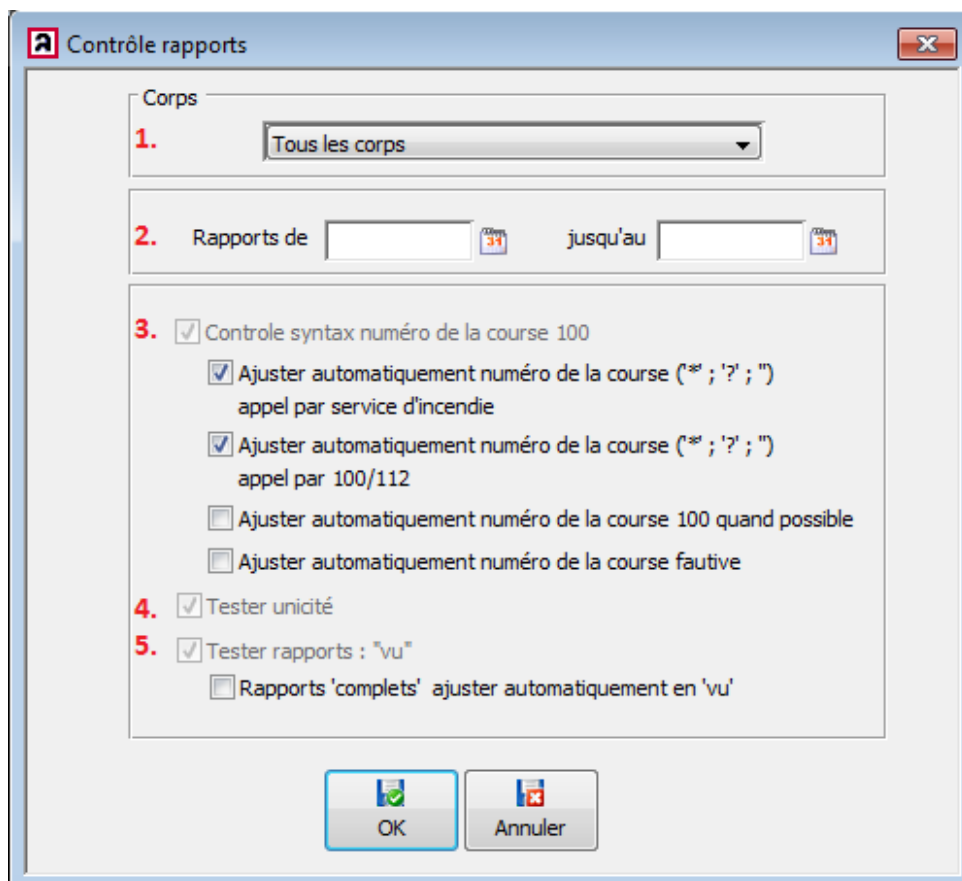
La fenêtre suivante s'ouvre :



Cette fenêtre vous permet de réaliser la procédure étape par étape.

2.1. Contrôle rapports

La fenêtre suivante s'ouvre :



1. Sélectionnez le corps dont vous souhaitez contrôler les rapports.
(Concerne uniquement la version zonale)
2. Saisissez la date de début et la date de fin des rapports que vous souhaitez contrôler.
3. Le contrôle de la syntaxe du numéro de course 100 est coché automatiquement parce que ce contrôle est obligatoire. Ici, vous avez plusieurs options :
 - a. Assignation automatique des numéros de course (*;?;"), appel via service d'incendie
*Si, parce qu'il vous manque un numéro de course par appel du service d'incendie, vous n'avez rien saisi ou seulement le caractère * ou ?, vous devez cocher cette option.*
 - b. Assignation automatique des numéros de course (*;?;"), appel par le central 100/112
*Si, parce qu'il vous manque un numéro de course par appel 100/112, vous n'avez rien saisi ou seulement le caractère * ou ?, vous devez cocher cette option.*
 - c. Modification automatique du numéro de course 100 si possible

Si vous avez uniquement encodé le numéro de séquence de la journée et sélectionné la centrale 100, AbiFire complète l'année et le jour séquentiel de l'année.

d. Modifier automatiquement les numéros de course erronés

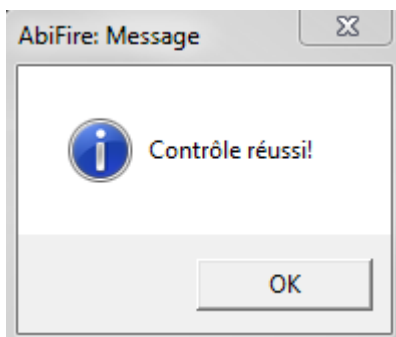
Si, pour le numéro de course, vous avez encodé d'autres caractères que les options susmentionnées, vous devez cocher cette option.

Les numéros de course sont écrasés par un numéro de course valide automatiquement généré.

4. "Tester unicité" est coché automatiquement, car il s'agit d'un contrôle obligatoire. Les numéros de course doivent être uniques pour chaque organisation. Sinon les rapports sont liés à la compétence territoriale.
5. Tester rapports : "vu" est coché automatiquement, car c'est un contrôle obligatoire.
 - a. Changer automatiquement l'état des rapports "complet" en 'vu'
Si vous avez encodé les rapports complètement, mais n'avez pas indiqué le statut "vu", vous devez cocher cette option.

Si des numéros de course non uniques incorrects subsistent après le contrôle, ceux-ci apparaissent dans une liste comportant les numéros de référence des rapports. Vous pouvez imprimer cette liste. Si ces rapports ne peuvent pas être modifiés via l'une des options précédentes, ceux-ci doivent être modifiés manuellement.

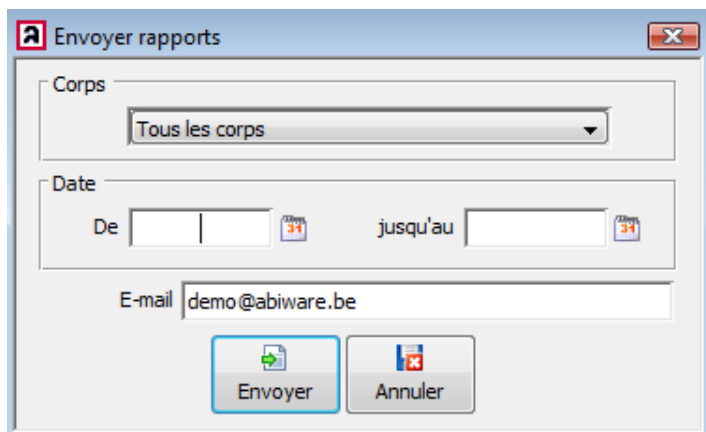
Si pour chaque rapport "vu" un numéro de course unique et de syntaxe correcte a été assigné, le message suivant apparaît :



Lorsque vous voyez s'afficher ce message, cela veut dire que vous pouvez envoyer les rapports à l'IBZ.

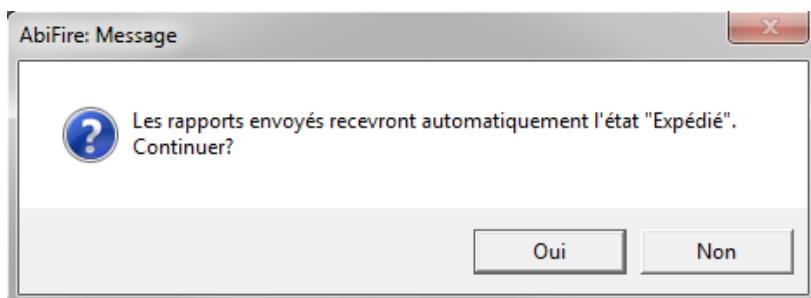
2.2. Envoyer les rapports à l'IBZ

La fenêtre suivante s'ouvre :



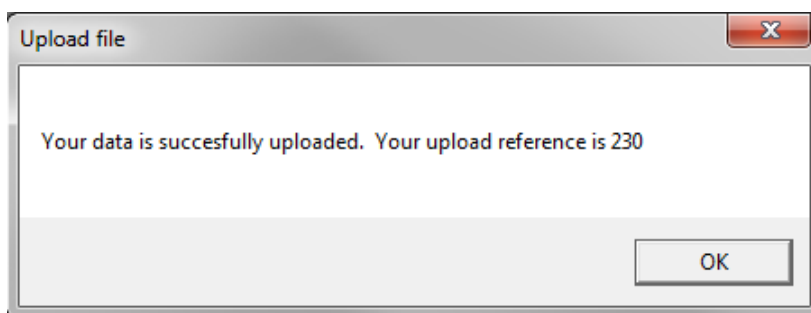
Sélectionnez le corps (Uniquement d'application pour la version zonale) et encodez la date de début et la date de fin des rapports que vous souhaitez envoyer à l'IBZ. Vous devez compléter votre adresse e-mail de sorte que l'IBZ puisse vous contacter si nécessaire.

Dès que vous cliquez sur Envoyer, le message suivant apparaît :



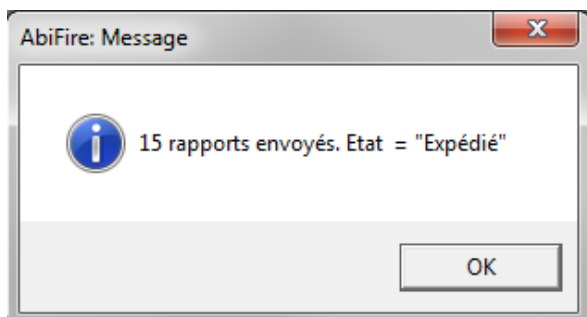
Cliquez sur "Oui" pour procéder à l'envoi des rapports.

Si tout s'est déroulé correctement, le message suivant s'affiche :



L'application de statistiques fournit une référence relative à ce téléchargement. Conservez cette référence pour communication avec l'IBZ. Cette référence est également sauvegardée dans votre base de données.

Vous voyez ensuite apparaître le message suivant :

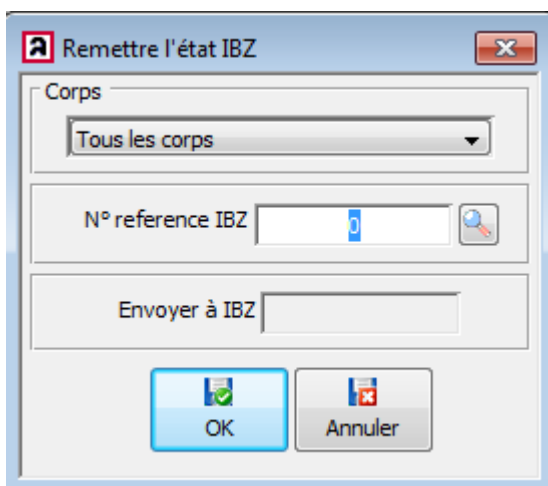


2.3. Réinitialiser l'état

Une fois qu'ils ont été expédiés à l'IBZ, les rapports ne peuvent pas être modifiés.

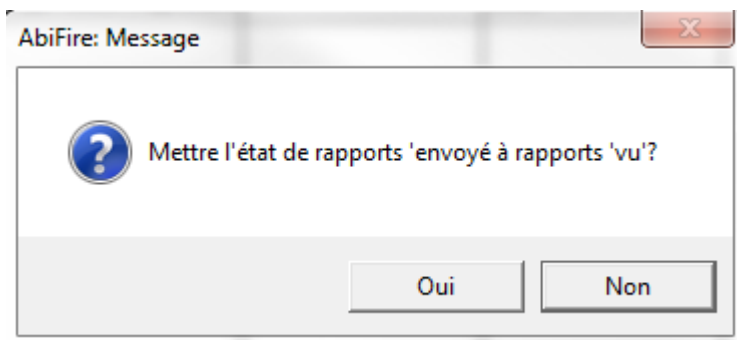
Si les rapports doivent être renvoyés pour une quelconque raison, vous devez réinitialiser l'état de ces rapports à "Vu". Exécutez toujours cette procédure en concertation avec l'IBZ, sur leur requête. Après la "remise" de l'état (la réinitialisation), vous pouvez modifier les rapports (pour autant que vous disposiez des droits adéquats) et pouvez envoyer les rapports à l'IBZ.

La fenêtre suivante s'ouvre :

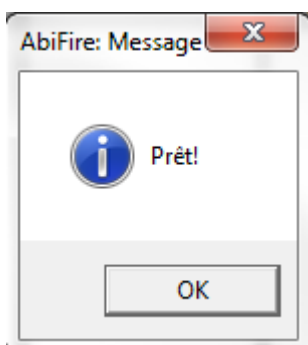


1. Sélectionnez le corps dont vous souhaitez réinitialiser l'état (uniquement d'application pour la version zonale)
2. Encodez le numéro de référence de l'IBZ. Si vous l'avez oublié, vous pouvez appuyer sur le bouton de recherche, Ce qui fait apparaître une liste de tous les téléchargements et de leur date d'expédition. Ensuite, vous pouvez procéder à une sélection à partir de cette liste.
3. La date d'expédition est affichée pour confirmation.
4. Appuyez sur OK pour "remettre" (réinitialiser) l'état.

On demandera confirmation pour cette action :



Si AbiFire est d'accord pour remettre les états (réinitialise), vous verrez apparaître la mention suivante.



Résolution des problèmes

Vous n'avez pas accès à l'élément de menu "Statistiques IBZ" :

Dans votre profil il doit être indiqué que vous disposez des droits nécessaires à cet effet. Contactez votre administrateur AbiFire pour qu'il puisse le modifier pour vous.

AbiFire ne retrouve pas JAVA :

Java est utilisé pour charger des rapports vers l'application de statistiques d'IBZ

Le répertoire d'installation par défaut de Java est :

- C:\Program Files\Java (32-bit)
- C:\Program Files (x86)\Java (64-bit)

Si Java est installé sur votre pc dans un autre répertoire, retrouvez ce répertoire dans l'arborescence

Si Java n'est pas installé sur votre pc, vous pouvez télécharger et installer Java Runtime Version 7 : <http://www.java.com/fr/download/index.jsp>

Vous recevez un message d'erreur lors de l'envoi des rapports à l'IBZ :

- 1 : XML reçu ne contient pas de données

Vous ne pouvez probablement pas sauvegarder le fichier XML temporaire sur l'ordinateur ou vous travaillez en ce moment. Contactez AbiWare afin qu'ils puissent effectuer un contrôle.

- 2 : XML content error Une balise attendue dans le fichier XML n'a pas été trouvée.

Contactez AbiWare afin qu'ils puissent effectuer un contrôle.

- 3 : wsoAbiStatistics.jar n'a pas été trouvé.

Contactez votre administrateur système.

- 4 : lorsque vous utilisez le webservice vous recevez une erreur "time-out". Ceci peut avoir plusieurs raisons.

- ✓ *l'ordinateur ou est utilisé AbiFire n'a pas de connexion internet. Cette connexion est impérative afin de joindre l'application IBZStatistics*
- ✓ *vous utilisez une version « ancienne » de AbiFire. Dans les premières versions de AbiFire 5.4/6.1 il y avait un time-out de 60 secondes. Ceci peut être insuffisant dans certains cas. Contrôlez si votre version de AbiFire est au minimum 5.04.001.000. Si ce n'est pas le cas, téléchargez et installez la dernière version de AbiFire et d'AbiDispatch et essayez à nouveau.*
- ✓ *Le pare-feu (firewall) de votre service ou de votre commune bloque l'accès internet vers le serveur d'IBZStatistics. Contactez votre service informatique afin de leur demander d'ajouter une règle d'exception dans le pare-feu. La connexion se fait toujours vers l'adresse IP : 188.64.51.216 sur port 80*

- 5 : Webservice is occupied or unavailable

Le webservice est occupé ou n'est pas accessible. Essayer à nouveau plus tard svp.